

## **La mobilité est l'affaire de toutes et tous, pas celle d'un questionnaire**

Genève, 10 septembre 2014 – PRO VELO Genève interroge le canton de Genève sur la scientificité du questionnaire sur la mobilité. En outre, elle l'engage à ne pas s'en tenir à un questionnaire pour faire face aux défis de la mobilité à Genève, mais à agir auprès des milieux concernés. La pratique du vélo doit être défendue et encouragée par les autorités, notamment par des investissements conséquents en matière de voies cyclables protégées.

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, la population genevoise est invitée à donner son opinion sur l'organisation de la mobilité à Genève par un questionnaire lancé par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA). Ce questionnaire pose en premier lieu des problèmes de méthodologie. PRO VELO Genève aurait souhaité être consultée lors que l'élaboration des questions. Il aurait également été nécessaire que le DETA explique dès son lancement sur quelles bases les réponses seront utilisées pour définir la politique de la mobilité à Genève. La scientificité du questionnaire est remise en cause par la possibilité d'y répondre plusieurs fois en changeant d'adresse e-mail. Il a par ailleurs été révélé que le questionnaire a subi des modifications après sa mise en ligne. La crédibilité de la démarche du DETA souffre de plus aux yeux de PRO VELO Genève du fait que les réponses au questionnaire peuvent être interprétées. « Nous aurions souhaité qu'on dessine de manière plus claire comment les réponses au questionnaire seront assemblées et partagées. Comment tiendra-t-on par ailleurs compte du fait que certaines réponses, telles que celles formulées par PRO VELO Genève elle-même, représentent plusieurs milliers de personnes ? » interroge Jacques Sottini.

De surcroît PRO VELO Genève s'étonne qu'on interroge les participantes et participants au questionnaire sur leur appartenance à des associations travaillant sur la mobilité. Quelle va être l'utilité de cette question et surtout, va-t-on accorder moins d'importance aux réponses de celles et ceux répondant qu'ils appartiennent à certains milieux concernés ?

Cette démarche soulève du reste une question de fond, soit que la politique de la mobilité mérite mieux qu'un questionnaire ! « Nous sommes surpris que les autorités ne placent pas ce questionnaire dans le contexte d'une large consultation des milieux concernés, en particulier ceux qui utilisent les voies publiques sans nuire à autrui, c'est-à-dire sans polluer et sans engendrer de bouchons » explique Jacques Sottini, co-président de PRO VELO Genève.

Ce que le DETA qualifie d'états généraux des transports n'est en effet pour l'heure rien d'autre qu'un questionnaire qui donne à penser que la mobilité peut être repensée complètement à Genève. Au contraire, le DETA aurait dû poser les jalons politiques des choix en matière de transports suivant l'obligation constitutionnelle pour l'État d'élaborer une politique de la mobilité en coordonnant les politiques de l'aménagement, de l'énergie, de la protection de l'environnement (art. 190 al. 1 de la constitution adoptée le 12 octobre 2012). De même, l'État a une obligation d'encouragement de la mobilité douce (art. 190 al. 4 de la constitution). Le problème politique que pose ce questionnaire est donc que le canton n'a pas une « page blanche », mais une mission d'intégration de la protection de l'environnement, en particulier par la promotion de la mobilité douce, dans les politiques des transports.

L'acceptation de l'initiative 144 par la population genevoise le 15 mai 2011 doit enfin être appliquée et ne peut s'être vue opposée quelque résultat que ce soit à un questionnaire. Dans cet esprit, PRO VELO Genève s'attend à ce que le Conseil d'État présente dans son projet de budget 2015 des investissements visant à densifier le réseau cyclable d'intérêt cantonal, à renforcer les mesures de sécurité pour les usagers et la réalisation d'aménagements urgents des axes cyclables prioritaires, conformément à la réponse du Conseil d'État à la question urgente écrite déposée le 28 mai 2014 par la députée Lisa Mazzone.

En conséquence, PRO VELO Genève a informé ses membres de l'existence du questionnaire, mais considère qu'il ne remplace pas un véritable débat politique, ni ne dispense les autorités cantonales d'assumer leurs choix en matière de mobilité.